



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/45/333/Corr.1  
24 juillet 1990

ANGLAIS/ARABE/ESPAGNOL/  
FRANCAIS/RUSSE SEULEMENT

Quarante-cinquième session  
Point 77 de l'ordre du jour provisoire\*

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR  
LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS  
DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES  
ARABES DES TERRITOIRES OCCUPES

Lettre datée du 28 juin 1990, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la République arabe syrienne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rectificatif

1. Page 10, deux premières phases du premier paragraphe

Substituer au texte actuel :

Les autorités israéliennes d'occupation ont empêché l'émergence dans les territoires occupés d'une politique économique locale propre à favoriser la création d'entreprises et d'ateliers exploités dans l'intérêt des citoyens en entravant tout effort visant à promouvoir les branches productives de l'économie de la région.

\* A/45/150.